

## CHAUFFAGE URBAIN

# LE BON MIX

Grâce à de nouvelles sources d'énergie, le réseau de chauffage urbain de Cergy-Pontoise va réduire ses émissions de polluants et de gaz à effet de serre. Un choix environnemental fort dont l'impact sur les factures sera limité.



La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise va accroître son recours aux énergies renouvelables pour alimenter le réseau de chauffage urbain. Ici la chaufferie biomasse située à Saint-Ouen l'Aumône.

Cergy-Pontoise a cette particularité de posséder un réseau de chaleur urbaine qui fournit chauffage et eau chaude à près de 70 000 habitants répartis sur les communes de Cergy, Eragny, Saint-Ouen l'Aumône et Pontoise.

Jusqu'à il y a peu, l'énergie nécessaire au fonctionnement de ce réseau

provenait de cinq sources différentes :

45 % était issue de l'incinération des ordures ménagères

11 % de la biomasse (résidus de bois)

33 % du charbon

11 % du gaz

Moins de 1 % du fioul

Or, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, de nouvelles normes en matière d'émissions de polluants atmosphériques s'appliquent à la plupart des chaufferies de France, dont celles du réseau de chaleur urbaine de notre agglomération. Pour répondre à ces nouvelles obligations et préparer l'avenir, le Conseil communautaire de Cergy-Pontoise a pris, le 15 décembre dernier, une série de décisions : limitation de l'utilisation de la chaudière à charbon à 3 mois par an avant son arrêt définitif en 2023, mise en arrêt définitive des chaudières au fioul et augmentation du recours à la biomasse et au gaz.

Résultat : à compter du 1<sup>er</sup> janvier, l'objectif est d'obtenir, en moyenne sur l'année, la répartition suivante des énergies :

45 % de chaleur issue de l'incinération des ordures ménagères

20 % de la biomasse

19 % du charbon

17 % du gaz

Cette évolution du « mix énergétique » aura un triple effet positif :

1. Réduire de 26 % les émissions de gaz à effet de serre du réseau de chaleur de Cergy-Pontoise (soit l'équivalent de 16 000 tonnes de CO<sup>2</sup> en moins)
2. Réduire de façon drastique les émissions maximales de quatre polluants atmosphériques : dioxyde de soufre (- 65 %), monoxyde de carbone (- 39 %), oxyde d'azote ou NOx (- 43 %) et poussières (- 59 %)
3. Augmenter de 8 % le recours aux énergies renouvelable

Ambitieuse sur le plan environnemental, cette solution est aussi la plus économe, tant sur le plan des investissements que sur celui du coût de fonctionnement. Elle a toutefois un impact sur la facture des abonnés au réseau de chauffage urbain. Celui-ci sera de + 5,5 %. Soit une augmentation de 34 € par an pour un logement moyen de 70 m<sup>2</sup> affichant une étiquette énergétique de classe D. La hausse du tarif aurait dû être de 8 %, soit 50 €. Mais la Communauté d'agglomération a décidé de restituer une partie non utilisée des fonds d'aide aux abonnés afin d'adoucir son impact. Et ce, tout en maintenant l'aide aux foyers en difficulté et aux audits énergétiques.

